

L'ajournement

l'Ontario, la province la plus peuplée du Canada, et même si ma circonscription est située à la frontière de la province du Canada qui compte le plus d'habitants après l'Ontario, en l'occurrence le Québec, je ne suis pas d'avis que l'une ou l'autre de ces provinces, les deux provinces centrales, devrait avoir un droit de veto à perpétuité. Dans 200 ans, d'ici la population du Canada sera peut-être concentrée en Alberta ou en Colombie-Britannique. Quelle proportion de la population des États-Unis habitait la Californie, l'Orégon et l'État de Washington il y a 200 ans? C'est un aspect à envisager. Lorsque le débat reprendra demain, j'espère pouvoir fournir plus de précisions.

● (2200)

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité du Règlement.

LES SYSTÈMES INFORMATIQUES—L'UTILISATION DE BANQUES DE DONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le 9 mai de cette année, j'ai interrogé le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à propos des efforts déployés par certains élèves d'une école privée de New York, l'école Dalton, pour avoir accès à 21 banques de données canadiennes. Comme chacun le sait, il s'agissait d'élèves de 8^e année. Bien que les dommages n'aient pas été aussi sérieux qu'on l'avait d'abord pensé, et même si ceux qu'ils ont causés aux banques auxquelles ils ont réussi à avoir accès aient été considérables, les étudiants ont réussi à avoir accès à deux de ces banques. Si de simples élèves réussissent à avoir ainsi accès à nos banques de données, nous pouvons nous imaginer ce que des professionnels peuvent accomplir.

Le plus grave, c'est qu'au moins deux des banques de données sur lesquelles ces étudiants ont essayé de se brancher étaient des banques de données du gouvernement fédéral. Heureusement, ils n'ont pas réussi à se brancher sur les ordinateurs et aucun renseignement n'a été détruit. Quand il a répondu à ma question, le président du Conseil du Trésor a dit qu'il n'y a pas moyen d'avoir un accès direct par téléphone aux banques de données du gouvernement qui renferment des renseignements secrets. On peut considérer un renseignement comme secret ou non selon le point de vue où l'on se place. J'ai demandé au ministre de me donner une liste et de me faire une description des banques de données auxquelles on peut avoir directement accès par téléphone afin d'assurer aux Canadiens que les renseignements qui se trouvent dans les banques de données du gouvernement ne sont pas secrets.

J'ai reçu cette liste. D'après elle, l'ordinateur du ministère des Affaires des anciens combattants est parmi les banques de données qui font partie du système Datapac, auquel on peut avoir directement accès par téléphone, ce qui m'inquiète, car cet ordinateur renferme des renseignements privés sur les anciens combattants, notamment des renseignements d'ordre médical qui avaient été donnés pour les demandes d'indemnités portant sur les invalidités. J'insiste pour que le secrétaire

parlementaire ou le ministre me fournisse des renseignements sur cette banque de données et pour qu'il fasse le nécessaire pour protéger les renseignements qu'elle renferme, si une partie de ces renseignements sont secrets.

Dans le même ordre d'idées, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dispose d'une banque de données informatisée du système Infoswitch qui est à la base de toutes les activités opérationnelles locales des services de l'immigration. J'aimerais savoir—et je pense que la Chambre est en droit de le savoir—en quoi consiste cette banque de données. Renferme-t-elle des renseignements qui devraient être considérés comme personnels et confidentiels? La vie privée des individus est-elle menacée en raison des renseignements que contient cette banque de données?

Si le gouvernement juge nécessaire de maintenir des banques de données reliées à Infoswitch ou à Datapac, il devrait veiller à la sécurité de ces renseignements. Les appareils Encryption actuellement disponibles à des prix raisonnables permettraient de protéger les renseignements contenus dans les banques de données. J'ai appris que le gouvernement n'utilise pas ces appareils. A mon avis, cela permettrait d'arrêter les vandales et les voleurs d'ordinateurs plus complexes. J'aimerais demander au ministre s'il projette d'utiliser ces appareils.

Le gouvernement devrait également contribuer à établir des normes pour permettre à l'entreprise privée de protéger ces données informatisées. L'incident de l'école Dalton, au début de l'année, a montré que les ordinateurs privés étaient plus vulnérables que ceux du gouvernement. Même s'il est inutile d'adopter un règlement à cet effet, le gouvernement pourrait au moins contribuer à établir des normes non obligatoires pour aider l'industrie privée à faire face à ce problème.

L'absence de moyens de protection légaux contre les vols d'ordinateurs est tout aussi troublante que l'absence de moyens de protection techniques. On entend de plus en plus souvent parler de cas semblables à celui des élèves de l'école Dalton. Tout dernièrement, cependant, la Cour suprême du Canada a rendu une décision dans une affaire semblable, mettant en cause un étudiant de l'Université de l'Alberta, à l'effet que l'emploi non autorisé d'ordinateurs n'est pas illégal. Dans les cas de vols de matériel de télécommunication, il est impossible de condamner quelqu'un si le matériel utilisé n'est pas défini comme un moyen de communication; ce que, de toute évidence, les ordinateurs ne sont pas.

● (2205)

Je tiens à souligner que ce ne sont pas les tribunaux que je critique. Ce n'est pas leur faute si on leur demande d'interpréter une loi qui est dépassée et insuffisante. C'est au gouvernement que je m'adresse, car le Canada a vraiment besoin d'une nouvelle loi en cette matière. Bien des députés savent probablement qu'il y a à peine un mois, l'Association du barreau canadien a envoyé au ministre de la Justice (M. Chrétien) un télégramme dans lequel elle le priait de bien vouloir immédiatement combler le vide créé par la décision de la Cour suprême. Selon l'Association, le télégramme, qui était en outre signé par l'Association canadienne de l'informatique et le Conseil canadien de la documentation juridique, se lisait comme suit:

L'impossibilité actuelle de pénaliser ceux qui utilisent indûment des installations informatiques menace la sécurité des activités commerciales et gouvernementales.